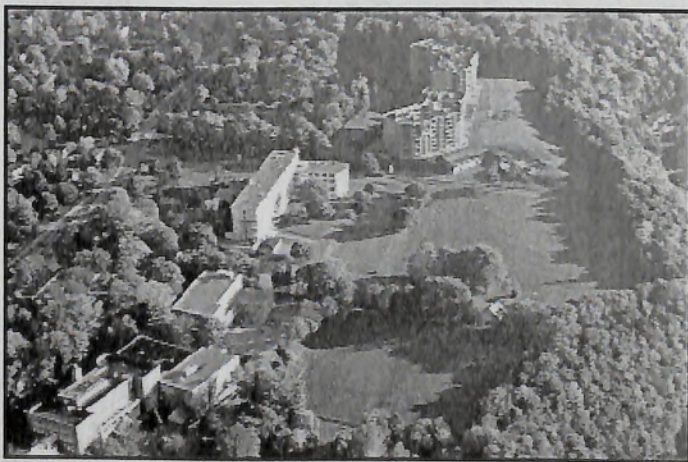


Entente de
développement culturel



Culture
et Communications
Québec 

Évaluation patrimoniale des couvents,
monastères et autres propriétés de
communautés religieuses situés sur
le territoire de la ville de Québec



Recommandations



août 2006

Évaluation patrimoniale des couvents, monastères et autres propriétés de communautés religieuses situés sur le territoire de la ville de Québec

Recommandations

Crédits et remerciements

Cette étude a été préparée par la firme Patri-Arch, pour la Division du design, de l'architecture et du patrimoine du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec, dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Québec.

Réalisation de l'étude

Martin Dubois	Chargé de projet, évaluation patrimoniale, recommandations, photographie
Hélène Bourque	Analyse architecturale, évaluation patrimoniale, recommandations
Patrick Cathelain	Recherches documentaires et analyse historique
Pascale Llobat Lahoud	Recherches documentaires et analyse historique
Patrick Marmen	Analyses urbaine et paysagère, photographie, cartographie, recommandations
Marie-Ève Bonenfant	Recherches et analyse architecturale
Hélène Michaud	Recherches et analyse architecturale
Christine Carrier, Correctex	Révision linguistique

Comité de suivi

Robert Caron	Chargé de projet, Division du design, de l'architecture et du patrimoine, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec
Pierre Lahoud	Direction de la Capitale-Nationale, ministère de la Culture et des Communications du Québec
Marie-Josée Deschênes	Direction de l'aménagement et de l'architecture, Commission de la capitale nationale du Québec
Diane Collin	Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec
Benoît Fiset	Support technique, Division du design, de l'architecture et du patrimoine, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

Remerciements

Nous voulons adresser nos remerciements à l'ensemble des religieux qui ont bien voulu nous recevoir lors de nos visites, ainsi qu'au personnel des centres d'archives visités.

Photographie de la page couverture : Vue aérienne des propriétés religieuses de Sillery. Pierre Lahoud, 2005. 301Z008.

INTRODUCTION

Le présent document fait partie d'une étude plus vaste ayant pour principal objectif d'améliorer la connaissance de plus de cinquante couvents, monastères et autres propriétés religieuses situés sur le territoire de la ville de Québec aux points de vue de leur histoire et de leur développement, de l'architecture des propriétés, de leur évolution à travers le temps, de leur intégration au milieu urbain ou champêtre et du paysage associé à chacune en tenant compte des aménagements, des boisés et des percées visuelles à protéger. L'étude vise également à évaluer l'intérêt patrimonial de chacune des propriétés et, enfin, de connaître les potentiels de conservation, de mise en valeur, de recyclage, de développement et de lotissement.

Ce document rassemble l'intégralité des recommandations pour les propriétés évaluées qui ont fait l'objet d'un dossier séparé. Un rapport de synthèse accompagne l'ensemble des dossiers.

Les recommandations

Les recommandations se présentent sous trois principales sections. Le volet conservation s'attarde aux principaux éléments bâtis et paysagers qui devraient être préservés sur le site. La section développement expose quant à elle le potentiel que revêt le site en termes d'insertion de nouvelles constructions et de lotissement à des fins résidentielles ou autres. Enfin, le volet interventions urbaines et paysagères décrit les principaux aménagements physiques qui devraient être réalisés sur la propriété, mais également dans son environnement immédiat. Lorsque les recommandations suggèrent un ensemble de propositions qui affectent le développement ou l'aménagement du site, une carte accompagne le texte pour les illustrer graphiquement.

Il est à noter qu'en premier lieu, nous recommandons habituellement le statu quo et la conservation des structures actuelles en place, en favorisant le maintien de la présence des religieux et religieuses dans leurs couvents et monastères respectifs. Il s'agit, selon nous, du meilleur garant pour la préservation des éléments d'intérêt architectural et paysager. Lorsque nous proposons des modifications aux propriétés ou leur développement, c'est dans la perspective du départ éventuel des communautés religieuses et de la vente des bâtiments et des terrains. Dans ces conditions, nous tentons de proposer des orientations pour tirer le maximum de ces propriétés tout en préservant leurs caractéristiques essentielles et leur valeur patrimoniale en termes d'architecture et de paysage. Ainsi, pour les projets de développement proposés, nous pensons qu'il s'agit de solutions optimales qui ne doivent pas nécessairement être réalisées dans leur entièreté ; des solutions plus douces ou moins étendues seraient souvent souhaitables. Notre but premier était avant tout de démonter jusqu'où il était possible d'aller. Nous n'avons donc illustré qu'une seule piste pour chacune des propriétés alors que d'autres options sont sûrement possibles. Dans certains cas, le caractère général des recommandations commande un approfondissement pour tenir compte d'un ensemble de facteurs qui n'ont pas été analysés ici.

Étant donné les grands enjeux de conservation et de développement des propriétés religieuses situées dans l'arrondissement historique de Sillery, nous les avons aussi analysées dans leur ensemble. L'évaluation et les recommandations générales de six propriétés surplombant la falaise de Sillery sont donc présentées à la fin de ce document.

115. Monastère des Augustines de l'Hôpital Général de Québec



Recommandations

Ces recommandations complètent celles proposées par Paul Trépanier dans son étude sur l'architecture du monastère de 2002.

Compte tenu de la valeur patrimoniale exceptionnelle attribuée à cette propriété, nous recommandons en premier lieu de favoriser le maintien des fonctions actuelles le plus longtemps possible. Il s'agit du meilleur garant pour la préservation des éléments d'intérêt architectural et paysager. Les recommandations suivantes sont illustrées sur la planche accompagnant le texte ci-dessous.

Conservation

Le monastère des Augustines de l'Hôpital Général possède une valeur identitaire inestimable et devrait être préservé dans son ensemble. Le complexe, comprenant le monastère et l'hôpital, a été classé site historique en 1977. Les bâtiments sont actuellement dans un état de conservation exemplaire en raison des soins constants qui leur sont apportés par les Religieuses.

Le site du monastère des Augustines de l'Hôpital Général constitue un lieu d'un très grand intérêt dans l'histoire de la forme urbaine de la basse-ville de Québec. Cependant, comme l'ensemble des propriétés de communautés religieuses qui datent du début du Régime français, cette dernière est composée d'un ensemble de bâtiments qui forment un cloître fermé à l'espace public collectif. Ainsi, parmi les éléments qui devraient être conservés et / ou mis en valeur afin de préserver cette présence historique et cette composition urbaine, notons :

- le boulevard Langelier, de même que son prolongement visuel sur la propriété de l'Hôpital Général ;
- la fermeture complète de la portion du terrain à l'ouest de l'axe du boulevard Langelier, comprenant le monastère, l'hôpital et les jardins ;
- le cimetière de l'Hôpital Général et le terrain entourant la maison du contremaître, dont la clôture plus légère marque le caractère semi-public de cette portion de la propriété.

L'aménagement du complexe du monastère des Augustines de l'Hôpital Général est basé sur la construction de bâtiments avec des cours intérieures et un jardin. Dans cette perspective, ces éléments devraient être conservés et mis en valeur comme espaces essentiels de l'organisation du monastère.

Le recyclage des bâtiments est possible, à condition que les caractéristiques essentielles de leur architecture soient préservées.

Développement

Étant donné la configuration et les dimensions du site, celui-ci n'est pas très propice à d'importants projets de développement. Toutefois, ce dernier n'a pas nécessairement atteint son degré de saturation et de légers agrandissements pourraient être effectués si le besoin s'en faisait sentir. Tout agrandissement du monastère devrait prendre la forme d'une aile et devrait ainsi viser à former une nouvelle cour intérieure.

Interventions urbaines et paysagères

Le maintien du jardin privé des religieuses, avec ses aménagements paysagers, son couvert végétal et son mur d'enceinte en pierre qui lui assure son intimité, est recommandé.

Certains espaces extérieurs, telles les aires de services du côté de l'hôpital, mériteraient d'être réaménagés pour diminuer les surfaces de bitume au profit de la végétation, ou de surfaces dures mieux intégrées au caractère historique des lieux.

Le principal réaménagement réalisé dans le tissu urbain adjacent au site de l'Hôpital Général a été le remblaiement du méandre de la rivière Saint-Charles. Cette transformation a profondément marqué le paysage urbain, ainsi que la relation qu'entretenait le site de l'Hôpital Général avec ce paysage. Le rapport entre les terrains de l'hôpital et le parc Victoria n'a jamais été résolu depuis ces interventions. La réalisation d'un projet urbain qui permettrait de requalifier cette relation est la principale recommandation d'intervention pour ce site.

Les principes d'organisation d'un tel projet urbain pourraient être :

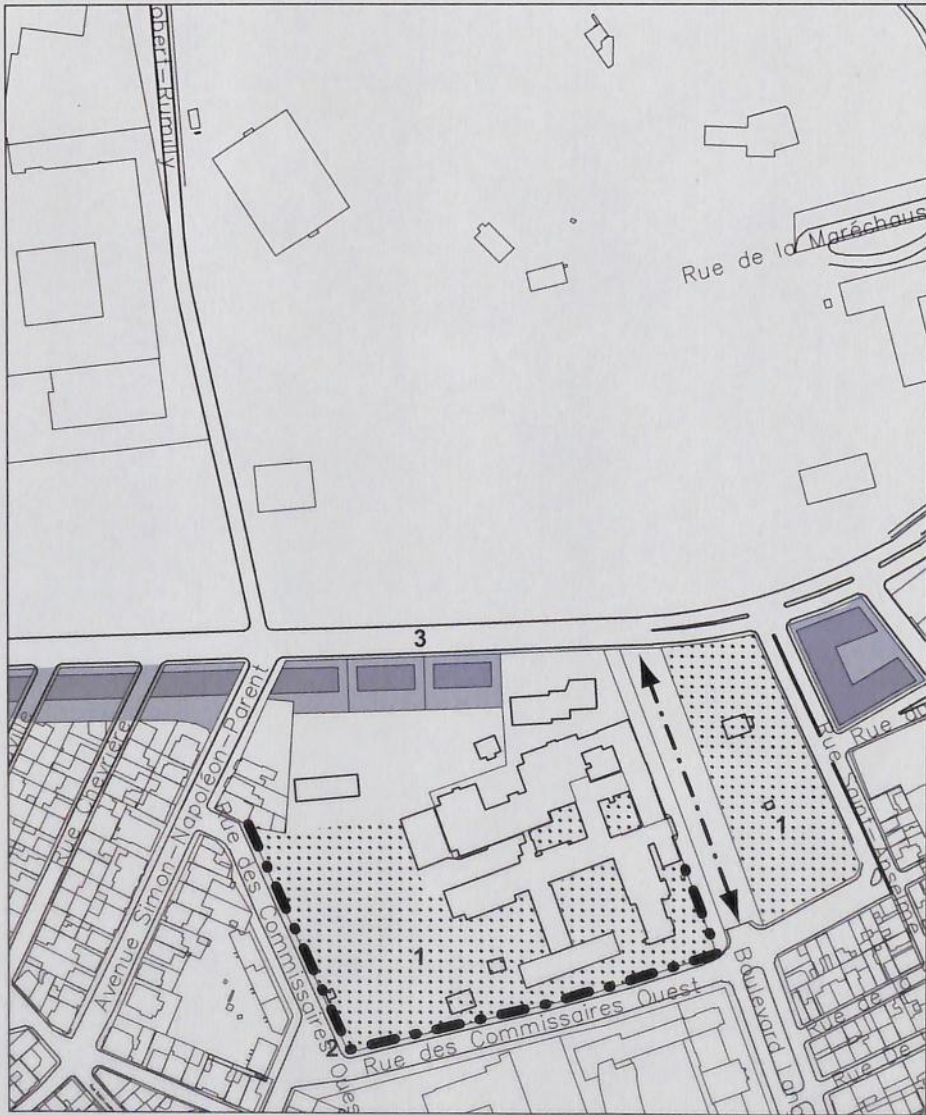
- l'uniformisation de la voie qui longe le parc Victoria ;
- la construction d'un front bâti (résidences à moyenne et haute densité) sur le front sud de la nouvelle voie de ceinture du parc ;
- le maintien d'un espace non construit dans l'axe du boulevard Langelier afin de mettre en valeur la perspective visuelle du boulevard jusqu'au parc Victoria ; un lien piéton mieux affirmé devrait y être aménagé.

La voie qui longe le parc Victoria est présentement brisée en plusieurs morceaux et une confusion est présente entre la toponymie et la géométrie des rues. En effet, la

portion est de l'avenue Simon-Napoléon-Parent semble être continue avec la rue Saint-Anselme, en raison de la géométrie de cette intersection. De plus, l'avenue Simon-Napoléon-Parent, dont l'axe butait sur le parc Victoria, se prolonge désormais, ce qui nuit à la perception du rôle d'accès au parc qu'elle jouait. La présence d'une voie continue de ceinture du parc permettrait d'éliminer ces contradictions.

La construction d'un front bâti sur le côté sud de la nouvelle voie de ceinture du parc permettrait de donner une réelle façade publique à ce dernier. En outre, ce front bâti pourrait se prolonger sur la propriété de l'Hôpital général. Cette portion du site est principalement consacrée aux services et la présence d'arrière-lots le long de la limite de la propriété s'inscrit dans la logique de transformation des propriétés de ce type.

Recommandations



Monastère des Augustines
de l'Hôpital Général de Québec (115)

260, boulevard Lanctôt
Arrondissement de La Cité
Québec (Québec) G1K 5N1



Echelle : 1 / 3000
Août 2006



Légende :

- 1 Conservation du jardin des Augustines, des cours et du cimetière
- 2 Conservation du mur d'enceinte
- 3 Requalification de la relation entre la propriété de l'Hôpital Général et le parc Victoria par l'aménagement d'une voie de ceinture continue avec un front bâti du côté sud

..... Espaces verts à conserver /
mettre en valeur

■ Zone potentielle de
développement

—●— Mur à préserver

← — — — → Lien piéton à créer /
mettre en valeur